

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° 03-10 DU 05 MARS 2003

Relative au P.M.P.O.A. 2 et aux zones d'action prioritaire

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

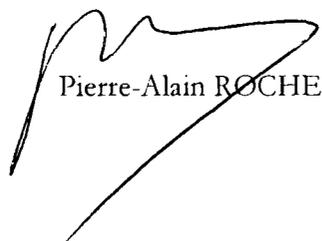
- Vu le décret n° 2002.26 du 4 janvier 2002,
- Vu les arrêtés du 26 février 2002 et du 7 mars 2002 pris en application,
- Vu la circulaire du **Ministère de l'Agriculture** et de la **Pêche** et du **Ministère de l'Aménagement du Territoire** et de l'Environnement en date du 23 avril 2002,
- Vu le rapport de présentation,

délibère

Article unique :

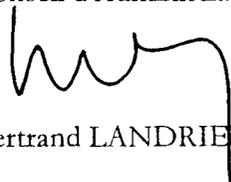
Le Conseil d'Administration approuve le projet de délimitation de zones d'action prioritaire au titre du P.M.P.O.A.2 en Basse-Normandie tel que présenté dans le rapport.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



Pierre-Alain ROCHE

Le Président
du Conseil d'Administration



Bertrand LANDRIEU